

## Synthèse de la consultation technique de août à septembre 2018 sur les pressions/impacts/risque estimés

Une seule demande de modification des impacts a été faite lors de la consultation. Son traitement est précisé ci-après.

### ***Demande de la Collectivité de Corse, Réserve naturelle de l'étang de Biguglia :***

*Pollutions par les nutriments urbains et industriels et les canaux :* Demande d'augmentation de la note de 1 à 2 car : Idem 2016-2021 liée à l'assainissement collectif (pb des postes de relevage - intrusion eaux parasites, vétusté canalisation...) et non collectif

*Pollutions par les pesticides agricoles :* Demande d'augmentation de la note de 1 à 3 car : Présence parcelles agricoles (maraîchage et arboriculture) directement collées aux canaux se déversant dans l'étang via les stations de pompages

### **Avis du secrétariat technique du bassin de Corse :**

*Pollutions par les nutriments urbains et industriels et les canaux :* le traitement des effluents s'est amélioré avec la mise en service de la nouvelle station d'épuration. En revanche des problèmes de vétusté des réseaux, de débordement des postes de relevage et de temps de pluie persistent sur le bassin versant. Avis suivi, impact augmenté à 2.

*Pollutions par les pesticides agricoles :* Les éléments apportés ne sont pas suffisant pour justifier une augmentation de l'impact à 3. Cependant, compte tenu du contexte de culture arboriculture/ maraichages et de la présence de nombreux canaux favorisant les apports à l'étang, l'impact est augmenté à 2.

### **Modifications apportées suite à la consultation :**

Pour la masse d'eau FRET01 (étang de Biguglia), les pressions retenues à l'origine du risque sont les suivantes :

- Pollution diffuse par les nutriments (3) (pas de modification par rapport aux données de juillet2018)
- Pollution par les pesticides (2) (modification suite à l'avis de la réserve)
- Pollution par les substances toxiques (hors pesticides) (2) (par cumul avec la pression pesticides) – alors qu'en 2013 pas cause du RNAOE2021
- Altération de l'hydromorphologie (2) par cumul avec la pollution diffuse (pas de modif par rapport aux données de juillet2018) – alors qu'en 2013 pas cause du RNAOE2021
- Pollution urbaine (2) (modification suite à l'avis de la réserve et cumul avec la pollution diffuse par les nutriments)